

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 31**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

---

**OBJET**

Aide à la création et au développement des SCOP

---

**Direction de l'Economie de l'Aménagement et de la Recherche  
Entreprises et Animation Economique  
1 22 08**

## **EXPOSE DES MOTIFS**

La Loi NOTRE, promulguée le 07 août 2015, a supprimé la clause de compétence générale et interdit désormais aux départements d'intervenir en matière d'économie, avec l'interdiction au 1<sup>er</sup> janvier 2016 d'accorder des aides aux entreprises.

Toutefois, ladite Loi n'a pas remis en cause les Lois n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et n° 78-763 du 19 juillet 1978 portant statut des sociétés coopératives de production, qui autorisent les collectivités locales, sans distinction, à subventionner les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) et les Sociétés Coopératives de Production (SCOP).

Ces dispositions législatives ont pour effet de permettre le maintien de dispositifs en faveur de ce type d'entreprises, qui existait préalablement au vote de la loi dans ce domaine.

Les subventions accordées aux cinq entreprises présentées dans ce rapport s'inscrivent dans ce contexte législatif.

## **PRESENTATION**

Les SCOP sont essentiellement des entreprises de petites tailles (le nombre de salariés est inférieur à 10). Le secteur est très diversifié et concerne différents types d'activités : la formation professionnelle, le bâtiment, les conseils aux entreprises, le domaine artistique, l'édition, l'alimentation, l'automobile, la métallurgie, ou encore les services aux entreprises.

Les entreprises sont adhérentes à l'Union Régionale des SCOP et bénéficient à ce titre de conseils et d'un accompagnement personnalisé. Cet accompagnement s'avère particulièrement utile lorsque la société est en phase de création ou lorsqu'elle traverse une période difficile.

Le dispositif mis en place par le Conseil Départemental permet d'accorder des subventions d'équipement dans diverses situations :

- création de la société (aide représentant 60% des investissements, plafonnée à 8 000 Euros),
- reprise d'une entreprise par les salariés ou transformation de la société en SCOP (aide représentant 50% des investissements, aide plafonnée à 20 000 Euros),
- développement des SCOP (aide représentant 30% des investissements, aide plafonnée à 8 000 Euros, ce montant peut être exceptionnellement majoré et porté à 20 000 Euros dans le cas de projets d'investissements importants).

Dans le cadre de ce dispositif, le Conseil Départemental a établi un partenariat avec l'Union Régionale des SCOP, qui lui apporte son expertise technique et opère une présélection des dossiers. Cet outil économique allie donc la contribution financière d'une collectivité à l'analyse d'une structure fédérative. Il permet d'accompagner ainsi une vingtaine de SCOP chaque année.

## **OBJET**

L'objet du présent rapport est de soumettre à votre agrément les demandes présentées par les SCOP auprès du Département.

L'ensemble des demandes formulées concerne **5 sociétés**, présentant des projets d'investissement pour un montant global de **142 237 Euros HT** et comptant au total **94 emplois**.

Après examen et compte tenu de l'intérêt que présentent ces dossiers, les propositions de subventions s'élèvent à **36 158 Euros**.

**Ces 5 SCOP ont, au-delà des projets d'investissements matériels, prévu de créer 24 emplois au cours des deux prochaines années.**

**En outre, l'aide aux investissements des SCOP est conditionnée à la signature d'une charte qui mentionne qu'elles sont tenues :**

- **d'adhérer au club des entreprises solidaires,**
- **de rencontrer des chargés de mission de la Direction de l'Insertion du Conseil Départemental susceptibles de présenter les dispositifs d'aide à l'emploi,**
- **de s'engager à participer à des rencontres sur les emplois aidés dans l'accélérateur de l'emploi de l'Hôtel du Département.**

Le tableau récapitulatif et les fiches présentant de façon détaillée l'ensemble des demandes et des montants sollicités ainsi que les montants proposés, sont annexés et font partie intégrante du présent rapport.

## **MODALITES DE VERSEMENT**

Le versement de la subvention ne pourra intervenir qu'après constatation de la réalité de l'opération d'investissement (factures acquittées et certifiées conformes transmises par l'entreprise) et sous réserve du respect des engagements prévus dans la charte signée par l'entreprise.

L'intégralité du versement se fera sur la base de factures d'un montant au moins égal à celui du programme d'investissement prévu. Une production partielle de factures entraînera un paiement partiel, calculé par application du taux de subvention au montant des dépenses effectivement justifiées.

Ces structures bénéficient d'un délai de deux ans, à compter de la date de notification, pour transmettre les factures acquittées au Conseil Départemental.

## **INCIDENCE BUDGETAIRE**

En cas d'avis favorable, cette dépense d'un montant total de **36 158 Euros** sera financée sur les crédits de paiement inscrits au budget départemental 2016 chapitre 204 fonction 91 article 20421 dont la dotation est suffisante et selon le détail suivant :

		Montant de l'AP en M52	Montant de l'affectation
<b>AP</b>	2016-10055AA	296 600 €	36 158 €
Détail nouvelle affectation			
<b>Opération</b>	1012733		36 158 €
Dont IB	204-93-20421		
Date de la dernière CP ou réunion du Conseil Départemental ayant voté une affectation concernant l'AP antérieure (10055A) : 11 décembre 2015 Numéro de la délibération concernée : 43			

## PROPOSITIONS

Sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Economie et à l'Emploi, et au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

## TABLEAU RECAPITULATIF

<b>Nom</b>	<b>Etat</b>	<b>Base éligible en Euros HT</b>	<b>Proposition en Euros</b>
Proveco (Vitrolles)	SCOP crée le 20 novembre 2015	26 329	8 000
UUS Studio (Marseille)	SCOP créée le 1 <sup>er</sup> juillet 2015	17 857	8 000
3AS (Marseille)	SCOP créée le 5 mars 2008	34 689	8 000
ATGTSM (Aix en Provence)	SCOP créée le 9 octobre 1986	49 500	8 000
La Case à Palabres (Salon de Provence)	SCOP Créée le 4 août 2004	13 862	4 158
<b><u>TOTAL</u></b>		<b>142 237</b>	<b>36 158</b>

## **ENTREPRISE PROVECO – AIDE AUX SCOP**

### **IDENTITE DE L'ENTREPRISE**

#### **SCOP Proveco**

Adresse : 98 Boulevard de l'Europe  
13127 Vitrolles

Création : 20 novembre 2015

SARL au capital de 10 000 €  
RCS de Salon de Provence  
Siret : 814 761 698 00012

Activité : collecte et recyclage de métaux et cartons

Gérant : Jean Luc THOREL

Effectif : 2 emplois

### **PRESENTATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT**

Projet d'investissement : acquisition de matériel professionnel et de véhicules pour un montant global de 26 329 Euros HT

### **PROPOSITION**

La société Proveco a été créée en novembre 2015. Elle a son siège à Vitrolles et dispose d'un bâtiment à Rognac. Proveco collecte et revend des canettes métalliques et des cartons. La collecte des canettes s'effectue dans une zone comprise entre Martigues, Salon de Provence et Marseille. L'entreprise dépose et récupère dans des lycées, des centres de formation, des lieux de restauration rapides et des lieux de manifestation des box en carton. Les canettes collectées sont revendues à un industriel du département qui les recycle. La collecte des cartons s'effectue dans les commerces et les entreprises.

**Les deux fondateurs ont créé cette entreprise alors qu'ils se trouvaient au chômage. Ils ont prévu de créer quatre emplois en 2016 dont deux au premier semestre.**

**Il est proposé l'octroi d'une subvention de 8 000 Euros.**

## ENTREPRISE UUS STUDIO – AIDE AUX SCOP

### IDENTITE DE L'ENTREPRISE

#### **SCOP Uus Studio**

Adresse : 41 Rue Jobin, La Friche de la Belle de Mai  
13003 Marseille

Création : 1er juillet 2015

SARL au capital de 600 €  
RCS de Marseille  
Siret : 812 261 758 00013

Activité : communication

Gérant : Benjamin GAUTHIER

Effectif : 2 emplois en CDI

### PRESENTATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Projet d'investissement : acquisition de matériel informatique et bureautique ainsi que d'un véhicule professionnel pour un montant de 17 857 Euros HT

### PROPOSITION

Uus Studio est une agence de communication qui offre de nombreux services : conseil, relation presse, graphisme, création, formation... Elle a été créée par trois personnes dont les compétences se complètent. Uus Studio a des clients diversifiés (entreprises, associations, collectivités). Elle bénéficie d'une forte expertise dans le domaine culturel en raison du parcours de ses fondateurs. Uus Studio bénéficie d'un certain nombre de clients de référence (rectorat, Ari, Banque Populaire, Ricard, Dock des Suds...). Uus Studio souhaite à moyen terme étoffer son offre de services et se spécialiser sur les stratégies digitales.

**Les trois fondateurs ont créé cette entreprise alors qu'ils se trouvaient au chômage. Ils ont prévu de créer deux emplois sur la période 2016-2017.**

**Il est proposé l'octroi d'une subvention de 8 000 Euros.**

## **ENTREPRISE 3AS Aide Assistance Accoules Services – AIDE AUX SCOP**

### **IDENTITE DE L'ENTREPRISE**

#### **SCOP 3AS Aide Assistance Accoules Services**

Adresse : 17 Rue Caisserie  
13002 Marseille

Création : 5 mars 2008

SARL au capital de 7 500 €  
RCS de Marseille  
Siret : 502 749 955 00014

Activités : service à la personne

Gérant : Dominik KELLER

Effectif : 53 emplois en CDI

### **PRESENTATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT**

Projet d'investissement : acquisition de matériel bureautique et de véhicule pour un montant de 34 689 Euros HT

### **PROPOSITION**

3 AS est une Sarl classique, créée en 2008, qui s'est transformée en Scop en 2015 lors du départ de ses dirigeants à la retraite. Le secteur d'activité de la société concerne l'aide à domicile aux personnes âgées et à toutes personnes en ayant besoin à leur domicile. Les offres de prestations, non médicales, sont variées : aides ménagères, aides à domicile, bricolage, jardinage, accompagnement véhiculé et sorties d'agrément. La société emploie 53 personnes en Cdi pour les diverses prestations chauffeurs, bricoleurs, aide à domicile, aides ménagères... La zone d'activité se situe sur les communes de Marseille, des Pennes Mirabeau ainsi que de Septèmes. 3 AS se développe et a un besoin permanent de nouveaux salariés. Le projet d'investissement est nécessaire à son fonctionnement (matériel informatique et bureautique) et aux prestations proposées (véhicule pour accompagner ses clients).

**La société prévoit de créer 13 emplois au cours de l'année 2016.**

**Il est proposé l'octroi d'une subvention de 8 000 Euros.**

## ENTREPRISE ATGTSM – AIDE AUX SCOP

### IDENTITE DE L'ENTREPRISE

#### **SCOP ATGTSM**

Adresse : 14 Boulevard Edouard HERRIOT  
13090 Aix en Provence

Création : 9 octobre 1986

SARL au capital de 33 936 €  
RCS de Aix en Provence  
Siret : 339 001 711 00011

Activité : géomètre

Gérant : Hugues DONGUY

Effectif : 33 emplois

### PRESENTATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Projet d'investissement : acquisition de matériel professionnel (topographie) pour un montant global de 49 500 € HT

### PROPOSITION

ATGTSM propose un ensemble de prestations lié à la profession de géomètre : topographie, ingénierie, foncier et système d'information géographique. ATGTSM dispose de 4 antennes (3 dans les Bouches du Rhône) et compte 33 salariés, dont 17 dans les Bouches du Rhône. La clientèle de la société est diversifiée et comprend des collectivités locales, des entreprises, des aménageurs publics et privés, des bureaux d'études, des particuliers, des architectes, ou encore des notaires. ATGTSM souhaite se développer son outil de travail et sa spécialisation dans la topographie. Cet objectif nécessite des investissements matériels ainsi que le renforcement de la qualification des salariés.

ATGTSM comptait 4 emplois à ses débuts, elle compte aujourd'hui 33 salariés.

**La société prévoit de créer 4 emplois en CDI au cours des deux prochaines années.**

**Il est proposé l'octroi d'une subvention de 8 000 Euros.**

## **ENTREPRISE La Case à Palabres – AIDE AUX SCOP**

### **IDENTITE DE L'ENTREPRISE**

#### **Scop La Case à Palabres**

Adresse : 44 Rue Pontis  
13300 Salon de Provence

Création : 4 août 2004

SARL au capital de 20 000 €  
RCS Salon de Provence  
Siret : 478 1030831 00010

Activité :

Gérant : Paul MAGNAN

Effectif : 4 emplois

### **PRESENTATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT**

Projet d'investissement : acquisition de matériel professionnel et travaux de rénovation pour un montant global de 13 862 € HT

### **PROPOSITION**

La Case à Palabres est un lieu rassemblant restaurant, animation, épicerie et galerie d'artistes. La société s'inscrit dans une démarche privilégiant les approvisionnements locaux et la confection. Présent depuis 10 ans dans le centre de salon, ce lieu a trouvé son public.

Aujourd'hui la Case à Palabres souhaite poursuivre le développement de son activité. Le nombre de jours d'ouverture ainsi que le nombre de services vont être augmentés. La Case à Palabres souhaite également proposer aux associations ou aux particuliers de privatiser les lieux pour certains évènements ponctuels.

**Créée en 2004, la Case à Palabres compte aujourd'hui 4 salariés.**

**La société prévoit de créer 1 emploi en CDI au cours des deux prochaines années.**

**Il est proposé l'octroi d'une subvention de 4 158 Euros.**

## CHARTE D'ENGAGEMENT DEPARTEMENTALE

### Objet

Par délibération n° du \_\_\_\_\_, le Conseil Départemental a accordé une subvention d'investissement à la SCOP \_\_\_\_\_, immatriculée au Rcs de \_\_\_\_\_ sous le numéro \_\_\_\_\_ pour la réalisation du projet d'investissement suivant :

.....  
.....

### Montant de la subvention

Le montant de la subvention est de XXX € soit X% du montant des investissements HT.

### Obligations et engagements de la SCOP

La SCOP est tenue :

- d'adhérer au club des entreprises solidaires,
- de rencontrer des chargés de mission de la Direction de l'Insertion du Conseil Départemental susceptibles de présenter les dispositifs d'aide à l'emploi,
- de s'engager à participer à des rencontres sur les emplois aidés dans l'accélérateur de l'emploi de l'Hôtel du Département,
- d'informer le Département du nombre d'emplois créés et de communiquer annuellement au Département ses comptes de résultats pendant les 2 années suivant la date de notification de la subvention.
- de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'aboutissement du projet tel qu'il est défini dans l'objet de la présente charte, et à réaliser l'ensemble des actions prévues,
- de faire apparaître le soutien du Département des Bouches-du-Rhône au projet, quels que soient les moyens de communication utilisés pour en informer le public et les professionnels, et d'apposer le logo du Conseil Départemental sur tout support graphique et équipement.

### Contrôle de l'utilisation de la subvention

La SCOP s'engage à faciliter l'accès aux documents comptables et administratifs ainsi qu'à montrer à toute personne accréditée par le Conseil Départemental les investissements réalisés.

Date :

Signature et cachet, précédé de la mention « lu et approuvé » :